DÉLIBÉRATION N°CP 2021-321
DU 22 SEPTEMBRE 2021

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE RÉGIONALE EN MATIÈRE D'ACTION SOCIALE, DE SOLIDARITÉ ET DE SOUTIEN AUX FAMILLES - 4ÈME RAPPORT POUR 2021

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le règlement (UE) n° 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général publié au JOUE L 114 du 26 avril 2012 et modifié par le règlement (UE) 2020/1474 de la Commission du 13 octobre 2020 publié au JOUE L 337 du 14 octobre 2020 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article 4221-1 ;

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L115-1 et suivants ;

VU la délibération n° CR 23-11 du 7 avril 2011 modifiée relative à la politique sociale régionale ;

VU la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016, La Région s'engage pour l'emploi : 100 000 nouveaux stages pour les jeunes Franciliens ;

VU la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 modifiée relative à la Charte régionale des valeurs de la république et de la laïcité ;

VU la délibération n°CR 2018-024 du 3 juillet 2018 modifiée « Région Île-de-France, Région Solidaire » ;

VU la délibération n° CR 2021-55 du 21 juillet 2021 portant prorogation du règlement budgétaire et financier ;

VU la délibération n° CP 2017-070 du 8 mars 2017 modifiée relative à la Mise en oeuvre de la politique régionale en matière d'action sociale, de solidarité et de soutien aux familles en 2017 ;

VU la délibération n° CP 2018-258 du 4 juillet 2018, relative à la Mise en oeuvre de la politique régionale en matière d'action sociale, de solidarité et de soutien aux familles - 5e rapport pour 2018 ;

VU la délibération n° CP 2018-411 du 17 octobre 2018 relative à la Mise en oeuvre de la politique régionale en matière d'action sociale, de solidarité et de soutien aux familles - 7e rapport pour 2018 ;

VU la délibération n° CP 2018-537 du 21 novembre 2018, portant Politique régionale en faveur du Handicap et des MDPH – 5eme affectation pour 2018 ;

VU la délibération n° CP 2019-066 du 19 mars 2019 relative à la Mise en oeuvre de la politique régionale en matière d'action sociale, de solidarité et de soutien aux familles en 2019 – 2ème rapport pour 2019 ;

VU la délibération n° CP 2019-337 du 18 septembre 2019 relative à la Mise en oeuvre de la politique régionale en matière d'action sociale, de solidarité et de soutien aux familles en 2019 –

5ème rapport pour 2019 ;

VU la délibération n° CP 2020-281 du 1er juillet 2020 relative à la Mise en oeuvre de la politique régionale en matière d'action sociale, de solidarité et de soutien aux familles – 4e affectation pour 2020 ;

VU la délibération n° CP 2021-057 du 21 janvier 2021 relative à la Mise en oeuvre de la politique régionale en matière d'action sociale, de solidarité et de soutien aux familles – 1e affectation pour 2021 ;

VU la délibération n° CR 2021-039 du 2 juillet 2021 relative aux délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU l'avis de la commission de la famille, de l'action sociale et du handicap ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CP 2021-321 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Projets annuels au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles

Décide de participer, au titre du dispositif « Projets annuels au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles », au financement des projets détaillés en annexe 1 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de 229 500 €.

Subordonne le versement de ces subventions de fonctionnement à la signature, avec chaque bénéficiaire, d'une convention conforme à la convention-type adoptée par délibération n° CP 2018- 537 du 21 novembre 2018 et autorise la Présidente du Conseil Régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de 229 500 € disponible sur le chapitre 934 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale », programme HP 42 003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire » Action 14200304 « Fonds régional de solidarité et soutien aux familles », au titre du budget 2021.

Article 2 : Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance en fonctionnement

Décide de participer, au titre du programme « Dispositif en faveur de la petite enfance », au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de 26 000 €.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature, avec chaque bénéficiaire, d'une convention conforme à la convention-type relative au soutien régional en fonctionnement en matière d'action sociale adoptée par délibération n° CP 2018-537 du 21 novembre 2018 et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de 26 000 € disponible sur le chapitre 934 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale », programme HP 42-001 (142 001) « Dispositif en faveur de la petite enfance », action 14200102 « Soutien aux modes de gardes innovants pour la petite enfance », au titre du budget 2021.

Article 3 : Affectation en Investissement au titre du Dispositif en faveur des personnes en situation précaire – Accueils de jour, établissements et services accueillant des femmes en difficulté et leurs enfants

Décide de participer, au titre du programme « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », au financement des projets détaillés en annexe 3 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de 150 000 €.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature, avec chaque bénéficiaire, d'une convention conforme à la convention-type relative au soutien régional en investissement en matière d'action sociale adoptée par délibération n° CP 2018-411 du 17 octobre 2018 et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de 150 000 € disponible sur le chapitre 904 « Santé et action sociale » sous-fonction 42 « Action sociale » programme HP 42-003 « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », action 142 003 01 « Etablissements et services pour femmes en difficulté » au titre du budget 2021.

Article 4 : Affectation en Investissement au titre du Dispositif en faveur des personnes en situation précaire – Soutien aux Innovations sociales

Décide de participer, au titre du « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », au financement des projets détaillés en annexe 4 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de 463 410 €.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature, avec chaque bénéficiaire, d'une convention conforme à la convention-type relative au soutien régional en investissement en matière d'action sociale adoptée par délibération n° CP 2018-411 du 17 octobre 2018 et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de 463 410 € disponible sur le chapitre 904 « Santé et action sociale » sous-fonction 42 « Action sociale » programme HP 42 003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », action 14200311 « Actions d'innovation sociale » au titre du budget 2021.

Article 5 : Affectation en Investissement au titre du Dispositif de soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance

Décide de participer, au titre du programme « Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance », au financement des projets détaillés en annexe 5 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de 384 771 €.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature, avec chaque bénéficiaire, d'une convention conforme à la convention-type relative au soutien régional en investissement en matière d'action sociale adoptée par délibération n° CP 2018-411 du 17 octobre 2018 et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de 384 771 € disponible sur le chapitre 904 « Santé et action sociale » sous-fonction 42 « Action sociale » programme HP 42-001 (142 001) « Dispositif en faveur de la petite enfance », action 14200101 « Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance en investissement » au titre du budget 2021.

Article 6 : Affectation en Fonctionnement au titre du Dispositif Région Île-de-France amie des animaux de compagnie

Décide de participer, au titre du « Dispositif Région Île-de-France amie des animaux de compagnie », au financement des projets détaillés en annexe 6 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de 22 500 €.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature avec chaque bénéficiaire d'une convention conforme à la convention-type afférente en fonctionnement adoptée par délibération n°CP 2021-057 du 21 janvier 2021 et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de 22 500 € disponible sur le chapitre 934 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale », programme HP 42 003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire » Action 14200304 « Fonds régional de solidarité et soutien aux familles », au titre du budget 2021.

Article 7 : Rectification de la date d'éligibilité de la fiche projet pour la Société Civile Immobilière Dala et Co

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution de la subvention en investissement n° EX048738 octroyée par délibération n° CP 2020-281 du 1er juillet 2020, à compter du 01/11/2019 par dérogation à l'article 17 alinéa 3 du règlement budgétaire et financier susvisé.

Décide de modifier en conséquence la date de démarrage prévisionnelle de projet de la fiche-projet n° EX048738 relative à la subvention attribuée au titre du dispositif « Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance en investissement » telle que présentée en annexe 7 à la présente délibération.

Approuve l'avenant à la convention n° EX048738 afférente, joint également en annexe 7 et autorise la présidente du conseil régional à le signer. '

Article 8 : Autorisation de démarrage anticipé

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions objets de la présente délibération, à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projet en annexe à la délibération, par dérogation prévue aux articles 17 alinéa 3 et 29 alinéa 3 de l'annexe à la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier, prorogé par délibération n° CR 2021-55 21 juillet 2021.

La présidente du conseil régional
d'Île-de-France

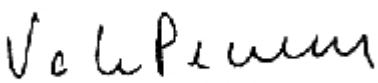

VALÉRIE PÉCRESSE

Acte rendu exécutoire le 23 septembre 2021, depuis réception en préfecture de la région Île-de-France le 23 septembre 2021 (référence technique : 075-237500079-20210922-lmc1115910-DE-1-1) et affichage ou notification le 23 septembre 2021.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ANNEXES A LA DELIBERATION

Annexe 1 - Projets annuels

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-321

DOSSIER N° EX056182 - Distributions de 10 000 kits d'hygiène aux plus précaires et aux personnes en grande exclusion

Dispositif : Projets annuels au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles (n° 00000716)
Délibération Cadre : CR23-11 modifiée du 07/04/2011
Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
Action : 14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	50 000,00 € TTC	45,00 %	22 500,00 €
		Montant total de la subvention	22 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AGENCE DU DON EN NATURE EUROGIKI
Adresse administrative : 78 RUE TAITBOUT
75009 PARIS 9E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur CHRISTIAN RINGUET, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : distribuer 10 000 kits d'hygiène aux plus précaires et aux personnes en grande exclusion.

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2021 - 31 août 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Ce projet vise à constituer et fournir aux plus précaires et aux personnes en grande exclusion, 10 000 kits d'hygiène afin de leur permettre de rester digne et afin d'aider les associations accueillant ce public.
Il s'agit de renouveler l'opération de distribution de ces kits lancée en 2020 avec la Région Ile-de-France.
L'association propose que 50% des kits soient neutres afin de répondre à l'ensemble des demandes.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS
- SEINE ET MARNE
- YVELINES

- HAUTS DE SEINE
- SEINE SAINT DENIS
- VAL DE MARNE
- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats matières et fournitures	15 000,00	30,00%
Rémunérations intermédiaires et honoraires	30 000,00	60,00%
Rémunération des personnels	5 000,00	10,00%
Total	50 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Dotations et produits de tarification	27 500,00	55,00%
Subvention Région Ile-de-France	22 500,00	45,00%
Total	50 000,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-321

DOSSIER N° EX058348 - Aide aux familles en situation de détresse sociale

Dispositif : Projets annuels au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles (n° 00000716)
Délibération Cadre : CR23-11 modifiée du 07/04/2011
Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
Action : 14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	90 000,00 € TTC	50,00 %	45 000,00 €
		Montant total de la subvention	45 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ACI ASSOCIATION DE CONSEIL ET D'INSERTION
Adresse administrative : 29 BOULEVARD MAURICE RAVEL
95200 SARCELLES
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame FATIMA DAKI, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aider les familles en situation de détresse sociale

Dates prévisionnelles : 3 mai 2021 - 2 mai 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
La crise sanitaire a aggravé les situations déjà précaires des familles. C'est en ce sens que l'association veut contribuer à limiter les conséquences de la pandémie et donner les meilleures chances de réussite à ces familles en détresse sociale ; l'objectif étant de consolider leur parcours afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion.

L'association interviendra dans trois domaines :
- Aide alimentaire et soutien social « bientraitant »
- Renforcer l'accompagnement éducatif budgétaire et logement afin anticiper les conséquences économiques de la crise : Point Conseil Budget
- Permanences d'accès aux droits

L'association intervient de manière prioritaire dans des hôtels sociaux, dans les départements de Seine-Saint-Denis et du Val d'oise, auprès de 500 personnes chaque année.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de

cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats matières et fournitures	1 595,00	1,77%
Autres fournitures	735,00	0,82%
Locations	2 962,00	3,29%
Entretiens et réparation	1 136,00	1,26%
Assurance	468,00	0,52%
Documentation	159,00	0,18%
Rémunérations intermédiaires et honoraires	937,00	1,04%
Publicité, publications	279,00	0,31%
Services bancaires, autres	1 990,00	2,21%
Impôts et taxes sur rémunération	1 564,00	1,74%
Charges sociales	18 175,00	20,19%
Rémunération des personnels	50 000,00	55,56%
Autres charges de gestion courante	10 000,00	11,11%
Total	90 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Etat	40 000,00	44,44%
Subvention Région Ile-de-France	45 000,00	50,00%
Conseil.s Départemental(aux)	5 000,00	5,56%
Total	90 000,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-321

DOSSIER N° EX058787 - Développement du projet Le Carillon à Pantin, Saint-Denis et à Aubervilliers

Dispositif : Projets annuels au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles (n° 00000716)
Délibération Cadre : CR23-11 modifiée du 07/04/2011
Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
Action : 14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	36 000,00 € TTC	50,00 %	18 000,00 €
		Montant total de la subvention	18 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA CLOCHE
Adresse administrative : 8 RUE DU GENERAL RENAULT
75011 PARIS 11E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame GOLI MOUSSAVI, Responsable de projet

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : développer le projet Le Carillon à Pantin, Saint-Denis et à Aubervilliers

Dates prévisionnelles : 1 juin 2021 - 31 mai 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
"Le Carillon" est un réseau de commerçants, d'artisans et de riverains prêts à offrir des micro-services du quotidien aux personnes à la rue mais aussi à tous ceux qui en ont besoin.
La demande de subvention vise à financer la création d'un poste de coordinateur en Seine-Saint-Denis.
Les objectifs du projet sont :
- Favoriser les liens bienveillants et de proximité, entre personnes en situation de précarité, commerçants, initiatives urbaines et citoyennes et habitants.
- Encourager l'engagement de chacun
- Promouvoir le changement de regard les uns sur les autres (et sur soi-même).
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- AUBERVILLIERS
- SAINT-DENIS
- PANTIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de personnel et cotisations sociales afférentes	36 000,00	100,00%
Total	36 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France	18 000,00	50,00%
Subventions Conseil départemental	18 000,00	50,00%
Total	36 000,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-321

DOSSIER N° EX059011 - Aide au fonctionnement d'un food truck solidaire en Seine-Saint-Denis

Dispositif : Projets annuels au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles (n° 00000716)
Délibération Cadre : CR23-11 modifiée du 07/04/2011
Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
Action : 14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	89 595,00 € TTC	40,18 %	36 000,00 €
		Montant total de la subvention	36 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : OHFOM OEUVRES HOSPITALIERES FRANCAISES DE L ORDRE DE MALTE
Adresse administrative : 42 RUE DES VOLONTAIRES 75015 PARIS 15E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur CEDRIC CHALRET DU RIEU, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aider au fonctionnement d'un food truck solidaire en Seine-Saint-Denis

Dates prévisionnelles : 1 décembre 2021 - 30 novembre 2022
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
En complément des subventions votées précédemment pour acquérir et aménager des camions afin de les transformer en food-trucks solidaires, la présente subvention vise à contribuer au fonctionnement desdits camions.

En effet, ces camions, permettront de recevoir 30 à 40 personnes par jour, sur rendez-vous, réparties sur des plages horaires définies et sur orientation des services sociaux de la mairie, du CCAS, du département, des CROUS ou des associations partenaires de l'Ordre de Malte.
Cela permettra un accueil personnalisé et individualisé, ainsi qu'un suivi dans le temps, au sein d'un maillage territorial et d'un tissu associatif local. En proposant ce panel de modalités d'accompagnement, les personnes bénéficiaires seront appréhendées dans leur entièreté, dans une athmosphère conviviale, en comptant principalement sur des personnes bénévoles et motivées qui auront à coeur de proposer un peu d'écoute et de chaleur.

La subvention demandée vise à acquérir des denrées alimentaires, des kits d'hygiène, du consommable, du carburant, à réaliser des formations pour les bénévoles en hygiène et alimentation, et à financer une partie du poste de coordinateur régional.

4200 personnes, toutes en situation de précarité, et résidant en Seine-Saint-Denis, devraient bénéficier

en 2022 de ce dispositif.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2022

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats matières et fournitures	37 712,00	42,09%
Autres fournitures	4 440,00	4,96%
Locations	5 000,00	5,58%
Entretiens et réparation	1 000,00	1,12%
Assurance	535,00	0,60%
Rémunérations intermédiaires et honoraires	4 000,00	4,46%
Charges sociales	3 398,00	3,79%
Rémunération des personnels	6 935,00	7,74%
Autres charges de personnel	1 347,00	1,50%
Autres charges de gestion courante	5 071,00	5,66%
Autre type de dépenses	20 157,00	22,50%
Total	89 595,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France	36 000,00	40,18%
Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	23 798,00	26,56%
Dons manuels - Mécénat	29 797,00	33,26%
Total	89 595,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-321

DOSSIER N° EX059012 - Aide au fonctionnement d'un food truck solidaire en Essonne

Dispositif : Projets annuels au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles (n° 00000716)
Délibération Cadre : CR23-11 modifiée du 07/04/2011
Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
Action : 14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	89 595,00 € TTC	40,18 %	36 000,00 €
		Montant total de la subvention	36 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : OHFOM OEUVRES HOSPITALIERES FRANCAISES DE L ORDRE DE MALTE
Adresse administrative : 42 RUE DES VOLONTAIRES 75015 PARIS 15E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur CEDRIC CHALRET DU RIEU, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : une aide au fonctionnement d'un food truck solidaire en Essonne

Dates prévisionnelles : 1 décembre 2021 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
En complément des subventions votées précédemment pour acquérir et aménager des camions afin de les transformer en food-trucks solidaires, la présente subvention vise à contribuer au fonctionnement desdits camions.

En effet, ces camions, permettront de recevoir 30 à 40 personnes par jour, sur rendez-vous, réparties sur des plages horaires définies et sur orientation des services sociaux de la mairie, du CCAS, du département, des CROUS ou des associations partenaires de l'Ordre de Malte. Cela permettra un accueil personnalisé et individualisé, ainsi qu'un suivi dans le temps, au sein d'un maillage territorial et d'un tissu associatif local. En proposant ce panel de modalités d'accompagnement, les personnes bénéficiaires seront appréhendées dans leur entièreté, dans une athmosphère conviviale, en comptant principalement sur des personnes bénévoles et motivées qui auront à coeur de proposer un peu d'écoute et de chaleur.

La subvention demandée vise à acquérir des denrées alimentaires, des kits d'hygiène, du consommable, du carburant, à réaliser des formations pour les bénévoles en hygiène et alimentation, et à financer une partie du poste de coordinateur régional.

4200 personnes, toutes en situation de précarité, et résidant en Essonne, devraient bénéficier en 2022 de ce dispositif.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats matières et fournitures	37 712,00	42,09%
Autres fournitures	4 440,00	4,96%
Locations	5 000,00	5,58%
Entretiens et réparation	1 000,00	1,12%
Assurance	535,00	0,60%
Rémunérations intermédiaires et honoraires	4 000,00	4,46%
Charges sociales	3 398,00	3,79%
Rémunération des personnels	6 935,00	7,74%
Autres charges de personnel	1 347,00	1,50%
Autres charges de gestion courante	5 071,00	5,66%
Autre types de dépenses	20 157,00	22,50%
Total	89 595,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France	36 000,00	40,18%
Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	10 000,00	11,16%
Autres établissements publics	13 798,00	15,40%
Dons manuels - Mécénat	29 797,00	33,26%
Total	89 595,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-321

DOSSIER N° EX059013 - Aide au fonctionnement d'un food truck solidaire à Paris

Dispositif : Projets annuels au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles (n° 00000716)
Délibération Cadre : CR23-11 modifiée du 07/04/2011
Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
Action : 14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	89 595,00 € TTC	40,18 %	36 000,00 €
		Montant total de la subvention	36 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : OHFOM OEUVRES HOSPITALIERES FRANCAISES DE L ORDRE DE MALTE
Adresse administrative : 42 RUE DES VOLONTAIRES 75015 PARIS 15E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur CEDRIC CHALRET DU RIEU, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : une aide au fonctionnement d'un food truck solidaire à Paris

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2022 - 31 décembre 2022
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
En complément des subventions votées précédemment pour acquérir et aménager des camions afin de les transformer en food-trucks solidaires, la présente subvention vise à contribuer au fonctionnement desdits camions.

En effet, ces camions, permettront de recevoir 30 à 40 personnes par jour, sur rendez-vous, réparties sur des plages horaires définies et sur orientation des services sociaux de la mairie, du CCAS, du département, des CROUS ou des associations partenaires de l'Ordre de Malte.
Cela permettra un accueil personnalisé et individualisé, ainsi qu'un suivi dans le temps, au sein d'un maillage territorial et d'un tissu associatif local. En proposant ce panel de modalités d'accompagnement, les personnes bénéficiaires seront appréhendées dans leur entièreté, dans une athmosphère conviviale, en comptant principalement sur des personnes bénévoles et motivées qui auront à coeur de proposer un peu d'écoute et de chaleur.

La subvention demandée vise à acquérir des denrées alimentaires, des kits d'hygiène, du consommable, du carburant, à réaliser des formations pour les bénévoles en hygiène et alimentation, et à financer une partie du poste de coordinateur régional.

4200 personnes, toutes en situation de précarité, et résidant à Paris, devraient bénéficier en 2022 de ce

dispositif.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2022

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats matières et fournitures	37 712,00	42,09%
Autres fournitures	4 440,00	4,96%
Locations	5 000,00	5,58%
Entretiens et réparation	1 000,00	1,12%
Assurance	535,00	0,60%
Rémunérations intermédiaires et honoraires	4 000,00	4,46%
Charges sociales	3 398,00	3,79%
Rémunération des personnels	6 935,00	7,74%
Autres charges de personnel	1 347,00	1,50%
Autres charges de gestion courante	5 071,00	5,66%
Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	20 157,00	22,50%
Total	89 595,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France	36 000,00	40,18%
Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	10 000,00	11,16%
Autres établissements publics	5 000,00	5,58%
Dons manuels - Mécénat	38 595,00	43,08%
Total	89 595,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-321

DOSSIER N° 21008699 - Accueil digne et émancipation des personnes en situation de précarité

Dispositif : Projets annuels au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles (n° 00000716)
Délibération Cadre : CR23-11 modifiée du 07/04/2011
Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
Action : 14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	72 000,00 € TTC	50,00 %	36 000,00 €
		Montant total de la subvention	36 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SECOURS CATHOLIQUE
Adresse administrative : 106 RUE DU BAC
75007 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame VERONIQUE FAYET, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : permettre un accueil digne et l'émancipation des personnes en situation de précarité

Dates prévisionnelles : 1 avril 2021 - 31 mars 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Le projet a pour objectifs d'améliorer le fonctionnement des lieux d'accueil et projets suivants :

* Cybercafé Puteaux : lieu d'accueil et de partage, où sera mis à disposition des équipements informatiques pour favoriser l'accès aux droits et au numérique
* Oasis des familles : Création d'un lieu d'accueil et d'échange pour les familles isolées à Malakoff
* Vacances en groupe avec l'association ERA-93
* Ecriture et réalisation d'un court métrage de fiction délivrant un message de fraternité pour changer les regards et les stéréotypes sur les personnes issues de parcours de migration
* Hygiène au quotidien : achat de produits d'hygiène et d'entretien en vrac et animation d'ateliers de fabrication de produits
* Première année de l'épicerie sociale de Montrouge : accueillir plus de familles et étudiants en difficulté à l'épicerie solidaire de Montrouge en 2021, première année de fonctionnement de la structure.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2

mois.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais de personnel, équipement, formation	72 000,00	100,00%
Total	72 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	36 000,00	50,00%
Fondation	26 000,00	36,11%
France relance	10 000,00	13,89%
Total	72 000,00	100,00%

Annexe 2 - Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance en fonctionnement

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-321

DOSSIER N° EX058341 - Aider des femmes en difficulté dans leur apprentissage du français grâce à des modes de garde innovants

Dispositif : Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance en fonctionnement (n° 00001117)
Délibération Cadre : CR2018-024 modifiée du 03/07/2018
Imputation budgétaire : 934-42-65734-142001-300
Action : 14200102- Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance en fonctionnement	17 420,00 € HT	45,92 %	8 000,00 €
		Montant total de la subvention	8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAIRIE COMMUNE D'IVRY SUR SEINE
Adresse administrative : ESPLANADE GEORGES MARRANE
94200 IVRY-SUR-SEINE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur PHILIPPE BOUYSSOU, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aider des femmes en difficulté dans leur apprentissage du français grâce à des modes de garde innovants.

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2021 - 31 août 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
La mairie d'Ivry-sur-Seine souhaite proposer des créneaux de gardes d'enfants.

La commune aide les femmes en difficulté à libérer le temps nécessaire à l'apprentissage du français en parallèle de l'atelier sociolinguistique (ASL) "Ma grossesse en Île-de-France" tout en ayant leurs enfants pris en charge au sein de la même structure le temps de leur séance ASL.

Les objectifs de cette action sont de :
- Permettre aux parents d'échanger sur des questions de parentalité lors des ateliers de soutien à la parentalité.
- Permettre à des femmes en très grande précarité d'échanger avec des professionnelles (sage-femme sexologue, psychologue) autour de thématiques qui les concernent (égalité, violences, santé, maternité, sexualité, etc.) et de trouver de la sororité au sein du groupe.

- Faire connaître aux publics bénéficiant de l'ASL et des ateliers de découvrir les possibilités offertes par la maison de quartier, de créer du lien social et de bénéficier de passerelles vers d'autres services publics (Centre Municipal de Santé, CCAS etc.).
- Libérer du temps pour des femmes isolées, en difficulté et/ou victimes de violence conjugales et intrafamiliales afin qu'elles puissent effectuer différentes démarches (santé, justice, aide sociale etc.).

Cette action permettra d'aider 30 femmes franciliennes en difficulté.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- IVRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestation garderie éphémère SCOP E2S	17 420,00	100,00%
Total	17 420,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	8 000,00	45,92%
Subvention Commune (attribuée)	9 420,00	54,08%
Total	17 420,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-321

DOSSIER N° EX058324 - Création d'un Relais D'Auxiliaires Parentales

Dispositif : Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance en fonctionnement (n° 00001117)
Délibération Cadre : CR2018-024 modifiée du 03/07/2018
Imputation budgétaire : 934-42-6574-142001-300
Action : 14200102- Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance en fonctionnement	156 800,00 € TTC	11,48 %	18 000,00 €
		Montant total de la subvention	18 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : HELP FAMILLES
Adresse administrative : 12 RUE D'ABOUKIR
92400 COURBEVOIE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur LUANZA LUZOLO, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : créer un Relais d'Auxiliaires Parentales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
La subvention demandée vise à créer un lieu (local de 80m² à aménager), à La-Garenne-Colombes, dans lequel seront employées une éducatrice de jeunes enfants expérimentée à temps plein, responsable du lieu d'accueil, et une professionnelle diplômée de la petite enfance qui proposera des temps d'éveil, d'ateliers, d'animation auprès des enfants. 74 familles pourraient potentiellement être ciblées par ce projet.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunérations / Charge de personnel	26 000,00	72,22%
Achat de mobilier	10 000,00	27,78%
Total	36 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	18 000,00	50,00%
Subvention Commune (sollicitée)	18 000,00	50,00%
Total	36 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis SIEG 360/2012 publié au JOUE L114/12 du 26 avril 2012 et modifié par les règlements 2018/1923 publié au JOUE L313/2 du 10 décembre 2018 et 2020/1474 publié au JOUE L337/1 du 14 octobre 2020, relatif à : Aides de minimis SIEG

Annexe 3 - Hébergement et accueil de jour pour femmes en difficulté

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-321

DOSSIER N° EX054817 - Création de la Maison Reposante, lieu d'hébergement multidimensionnel pour les femmes en situation de précarité vivant avec une maladie chronique

Dispositif : Etablissements d'hébergement pour femmes en difficulté (n° 00000695)
Délibération Cadre : CP2017-070 modifiée du 08/03/2017
Imputation budgétaire : 904-42-20421-142003-300
Action : 14200301- Établissements et services pour femmes en difficulté

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Etablissements d'hébergement pour femmes en difficulté	130 000,00 € TTC	38,46 %	50 000,00 €
		Montant total de la subvention	50 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : IKAMBERE LA MAISON ACCUEILLANTE
Adresse administrative : 39 BOULEVARD ANATOLE FRANCE
93200 SAINT-DENIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Abdon GOUDJO, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : création de la Maison Reposante, lieu d'hébergement multidimensionnel pour les femmes en situation de précarité vivant avec une maladie chronique.

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
IKAMBERE est une association située à Saint-Denis dont la principale mission est d'accompagner vers l'autonomie des femmes en situation de grande précarité vivant avec le VIH/Sida orientées par les hôpitaux.

Dans cette perspective, la création de « La Maison Reposante» permet la mise en place d'un lieu d'hébergement multidimensionnel offrant des séjours sous forme de différentes modalités aux femmes en situation de précarité vivant avec une maladie chronique.

Le présent projet vise à proposer des modalités d'accueil variées et adaptées aux besoins des bénéficiaires : hébergement d'urgence, séjour intergénérationnel, séjour sport et bien-être, séjour mère et enfant, séjours thématiques. L'objectif est également d'offrir des temps de répit et de bien-être permettant de renforcer le lien social entre les bénéficiaires d'IKAMBERE et d'améliorer la qualité de vie des bénéficiaires grâce à leur implication dans la vie de la maison et l'accompagnement personnalisé par l'équipe d'IKAMBERE.

La Maison Reposante peut ainsi héberger jusqu'à 10 femmes accompagnées par IKAMBERE, lors de courts séjours (de 5 à 7 jours), sous différentes modalités d'accueil répondant à différents besoins : séjour intergénérationnel; séjour thématique pour renforcer la prise en charge globale; séjour sport et bien-être ou encore séjour mère et enfant.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- NESLES-LA-VALLEE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements mobilier et matériel	40 000,00	30,77%
Travaux et charges afférentes	60 000,00	46,15%
Véhicules	30 000,00	23,08%
Total	130 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	50 000,00	38,46%
Subvention et aide privée (attribuée)	65 000,00	50,00%
Subvention et aide privée (sollicitée)	15 000,00	11,54%
Total	130 000,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-321

DOSSIER N° EX058342 - Création du premier centre de ressources pour les jeunes mères de moins de 21 ans en situation de précarité

Dispositif : Services et accueils de jour pour les femmes en difficulté (n° 00000711)
Délibération Cadre : CP2017-070 modifiée du 08/03/2017
Imputation budgétaire : 904-42-20422-142003-300
Action : 14200301- Établissements et services pour femmes en difficulté

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Services et accueils de jour pour les femmes en difficulté	620 500,00 € TTC	16,12 %	100 000,00 €
		Montant total de la subvention	100 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PEP ASS DEP PUPILLES ENSEIGNEMENT PUBLIC
Adresse administrative : 149 RUE DE VAUGIRARD
75015 PARIS 15E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur VINCENT MAIRET, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : création du premier centre de ressources pour les jeunes mères de moins de 21 ans en situation de précarité.

Dates prévisionnelles : 4 octobre 2021 - 4 octobre 2023
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
L'association LES PEP75 fait partie de la Fédération Générale des Pupilles de l'Enseignement Public (FGPEP) et contribue à l'éducation et à la formation des enfants, des adolescents et et des adultes, tout particulièrement de ceux victimes de la pauvreté de la maladie et de l'exclusion sociale.

Dans ce cadre, LES PEP75 souhaite créer le premier centre de ressources pour les mères mineures ou jeunes mères de moins de 21 ans qui intègre un plateau multi services et un lieu d'accueil pour leur enfant.

La maison réunira les bureaux du SAMELY (le dispositif d'accompagnement créé par l'association), les permanences pour l'ensemble des professionnels, des partenaires et institutions qui doivent intervenir auprès des mères ainsi qu'un lieu d'accueil des jeunes enfants encadrés par des professionnels de la petite enfance.

Ce projet permet donc :
- La création d'un lieu unique spécialisé pour les mères de moins de 21 ans, afin de réussir son parcours

scolaire, sa formation, son insertion professionnelle.
- Un lieu de garde pour leur enfant : pour adapter le mode de garde aux contraintes spécifiques d'une jeune mère, accompagner et soutenir le rôle de parent, aider au développement de l'enfant.
- Une réponse globale et adaptée afin d'aborder l'ensemble des aspects de la vie quotidienne d'une jeune mère.
- Une orientation vers le droit commun pour informer et relayer vers les différents services existants.
- Un espace de rencontres pluri professionnelles pour réunir, former et échanger avec les partenaires.

Ce centre permettra à 3 000 jeunes mères en difficulté, et leurs enfants, de bénéficier d'un accueil de jour.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- BOBIGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition foncière et charges afférentes	550 000,00	88,64%
Equipements mobilier et matériel	20 500,00	3,30%
Travaux et charges afférentes	43 000,00	6,93%
Etudes pré-opérationnelles et honoraires	7 000,00	1,13%
Total	620 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	90 000,00	14,50%
Emprunt	210 000,00	33,84%
Autres recettes	200 000,00	32,23%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	100 000,00	16,12%
Autres subventions publiques	20 500,00	3,30%
Total	620 500,00	100,00%

Annexe 4 - Innovation sociale - investissement

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-321

DOSSIER N° EX053553 - Réhabilitation du Centre d'hébergement et de réinsertion sociale situé au 17 Bd Ney (Paris 18ème)

Dispositif : Innovation sociale - investissement (n° 00001042)
Délibération Cadre : CP2017-070 modifiée du 08/03/2017
Imputation budgétaire : 904-42-20422-142003-300
Action : 14200311- Actions d'innovation sociale

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Innovation sociale - investissement	2 679 782,00 € TTC	7,46 %	200 000,00 €
		Montant total de la subvention	200 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE
Adresse administrative	:	33 AVENUE PIERRE MEND S FRANCE 75013 PARIS 13E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	:	Société Anonyme
Représentant	:	Monsieur ERIC DUBERTRAND, Directeur

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : réhabiliter le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale situé au 17 Bd Ney (Paris 18ème)

Dates prévisionnelles : 1 avril 2021 - 31 décembre 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Le CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) l'Etape, situé au 17 Bd Ney à Paris 18ème, accueille 124 hommes seuls, avec la particularité d'avoir 6 places en chambres doubles pour des places PMR (Personne à Mobilité Réduite), et 6 places en chambre double pour des personnes avec leur chien.

Les hommes accueillis ont généralement connu un parcours de rue plus ou moins important, et rencontrent des problématiques de tout ordre (problème administratif, de santé, d'insertion professionnelle, familiaux, de justice, …).
La moyenne d'âge est de 55 ans. Le projet vise à améliorer les conditions de vie des personnes en créant notamment des espaces privatifs, un espace d'animation et une cuisine pédagogique mais aussi en sécurisant l'établissement.

De nombreuses personnes accueillies présentant des troubles liées à l'addiction et/ ou au vieillissement, le besoin d'intimité et d'espaces privatifs est nécessaire. La création des chambres individuelles et la

restructuration des autres chambres visent à rétablir ces lieux favorables à la reconstruction d'autant que certains conflits liés au partage d'espaces pénalisent l'accompagnement social mené par les professionnels de l'association Cité Caritas. L'amélioration des conditions d'hébergement recentre cet accompagnement sur l'individu.

L'accompagnement collectif sera, quant à lui, favorisé par le réagencement de la cuisine pédagogique et d'un atelier bois permettant d'améliorer non seulement la convivialité du site mais de travailler sur le partage avec les résidents et l'ouverture aux partenariats extérieurs.

La localisation de la résidence amène à s'interroger sur la sécurisation du site. La mise aux normes incendie, la sécurisation de la porte d'entrée et des portes des chambres visent à entraver la violence et sécuriser la structure dans son ensemble.

Les travaux consistent donc en :
1 - Réaménagement des espaces :
- Création de 21 chambres individuelles supplémentaires
- Suppression des 3 chambres à trois lits
- Rafraîchissements de la totalité du bâtiment en peinture
- Création d'un espace d'accueil pour les proches
- Création d'une cuisine pédagogique
- Création d'un espace d'animation

La résidence sera composée de 46 chambres et de 39 chambres de deux lits à l'issue des travaux.
2 - Amélioration de l'accessibilité et de la sécurité des résidents et des équipements techniques :
- Mise en conformité de l'établissement avec la réglementation d'accessibilité en vigueur
- Mise à niveau des ascenseurs
- Amélioration de la sécurité incendie du site cf. aux rapports de BTP Consultants et aux PV des commissions de sécurités
- Amélioration du contrôle d'accès du site
- Vérification des réseaux existants (électriques, eau, sanitaires…) et mise en oeuvre des améliorations nécessaires

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux et charges afférentes	2 117 500,00	79,02%
Etudes pré-opérationnelles et honoraires	562 282,00	20,98%
Total	2 679 782,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	300 000,00	11,19%
Emprunt	237 630,00	8,87%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	200 000,00	7,46%
Subvention et aide publique (attribuée)	125 465,00	4,68%
Subvention et aide publique (sollicitée)	1 816 687,00	67,79%
Total	2 679 782,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-321

DOSSIER N° EX056933 - Création d'un tiers-lieu alimentaire DO EAT YOURSELF à destination de public précaire en Essonne (91)

Dispositif : Innovation sociale - investissement (n° 00001042)
Délibération Cadre : CP2017-070 modifiée du 08/03/2017
Imputation budgétaire : 904-42-20422-142003-300
Action : 14200311- Actions d'innovation sociale

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Innovation sociale - investissement	300 000,00 € TTC	50,00 %	150 000,00 €
		Montant total de la subvention	150 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE SECOURS FRATERNEL
Adresse administrative : 31 RUE DE L'ESPLANADE
91360 EPINAY SUR ORGE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur PHILIPPE NASZALYI, Trésorier

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : créer un tiers-lieu alimentaire DO EAT YOURSELF à desination de public précaire en Essonne (91)

Dates prévisionnelles : 1 février 2021 - 31 décembre 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Issu d'un projet d'épicerie sociale situé en Essonne, le projet consiste à créer :

1- DO EAT YOURSELF" : des ateliers de cuisine seront organisés à partir des produits bruts d'une épicerie solidaire, par des personnes éloignées d'une vie sociale partagée et de l'emploi (RSA, jeunes demandeurs d'asile, étudiants, familles monoparentales, jeunes placés par la PJJ…) dans le but d'intégrer la diversité alimentaire et d'apprendre à utiliser les légumes de saison.
2- A partir de ces ateliers en partenariat avec la PJJ et la Fondation franco-britannique de Sillery (spécialisée sur le handicap mental), l'association mettra en vente les produits dans des foodtrucks. Ces produits seront destinés en priorité aux personnes logées par le 115 et les hôtels sociaux sur des menus préparés et équilibrés en prévention des risques alimentaires par diététicien mis à disposition par la Ligue contre le cancer de l'Essonne.

La subvention demandée vise à aménager l'épicerie sociale et à acheter le foodtruck.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- RIS-ORANGIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux et charges afférentes	178 000,00	59,33%
Acquisition de véhicules	82 000,00	27,33%
Etudes pré-opérationnelles et honoraires	15 000,00	5,00%
Matériel	25 000,00	8,33%
Total	300 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	150 000,00	50,00%
Subvention Département (sollicitée)	18 300,00	6,10%
Subvention de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (attribuée)	15 000,00	5,00%
Subvention France relance (attribuée)	55 000,00	18,33%
Fonds propres	61 700,00	20,57%
Total	300 000,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-321

DOSSIER N° EX058346 - Création d'une épicerie sociale à Saint-Ouen (93)

Dispositif : Innovation sociale - investissement (n° 00001042)
Délibération Cadre : CP2017-070 modifiée du 08/03/2017
Imputation budgétaire : 904-42-20422-142003-300
Action : 14200311- Actions d'innovation sociale

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Innovation sociale - investissement	30 000,00 € TTC	16,67 %	5 000,00 €
		Montant total de la subvention	5 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	SOLIDARITE ACTIVE SAINT OUEN (SOL A SO)
Adresse administrative	:	5 RUE KATEB YACINE 93400 SAINT OUEN SUR SEINE
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Madame LAVINIA FOURNIER, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : créer une épicerie sociale à Saint-Ouen (93)

Dates prévisionnelles : 5 juillet 2021 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses

Description :
L'épicerie sera un lieu de distribution alimentaire où des personnes en situation de précarité pourront acheter leurs produits de consommation entre 10 à 30% des prix du marché. L'épicerie sera associée à un accompagnement personnalisé autour d'un projet de vie pour redonner de nouvelles perspectives. Ce projet ciblera 80 familles au démarrage, avec un objectif à terme de 120 familles accueillies.
Le partenariat avec une entreprise l'économie sociale et solidaire, ayant l'agrément ESUS, permettra d'acheter des fruits et légumes de bonne quantité en circuit court, à des producteurs locaux ayant des pratiques respectueuses de l'environnement.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :
- SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements	6 000,00	20,00%
Travaux et charges afférentes	4 000,00	13,33%
Acquisition de véhicules	20 000,00	66,67%
Total	30 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	5 000,00	16,67%
Subvention et aide publique (attribuée)	25 000,00	83,33%
Total	30 000,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-321

DOSSIER N° EX058784 - Acquisition de matériel et d'équipement, et travaux d'aménagement des locaux du centre social et d'insertion élargi à Paris 13

Dispositif : Innovation sociale - investissement (n° 00001042)
Délibération Cadre : CP2017-070 modifiée du 08/03/2017
Imputation budgétaire : 904-42-20422-142003-300
Action : 14200311- Actions d'innovation sociale

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Innovation sociale - investissement	120 000,00 € TTC	50,00 %	60 000,00 €
		Montant total de la subvention	60 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION AURORE
Adresse administrative : 24 QUAI D'AUSTERLITZ
75013 PARIS 13E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur WILLIAM DUFOURCQ, Directeur

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : acquisition de matériel et d'équipement, et travaux d'aménagement des locaux du centre social et d'insertion élargi à Paris 13

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 31 décembre 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Le projet vise à créer un lieu de réinvention du travail social, regroupant les acteurs du travail social dédié à l'inclusion des publics précaires, avec mixité des usagers du site. Il comporte 3 volets principaux :
- un centre social et d'insertion élargi
- un lieu de convivialité et de socialisation
- des activités et ateliers

Les partenaires du projet sont : Yes We Camp, Caracole, Elan interculturel, ASE, service de santé du quartier, partenaires associatifs et culturels.
La subvention a pour objet l'acquisition de matériel et d'équipement (informatique, pour la cantine solidaire, les travaux d'aménagement du hall).
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements	10 000,00	8,33%
Travaux et charges afférentes	70 000,00	58,33%
Etudes pré-opérationnelles et honoraires	40 000,00	33,33%
Total	120 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	60 000,00	50,00%
Subvention Département (sollicitée)	60 000,00	50,00%
Total	120 000,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-321

DOSSIER N° EX059004 - Rafraîchir, équiper et aménager de nouveaux locaux pour accueillir les activités innovantes de l'association et ses publics bénéficiaires

Dispositif : Innovation sociale - investissement (n° 00001042)
Délibération Cadre : CP2017-070 modifiée du 08/03/2017
Imputation budgétaire : 904-42-20422-142003-300
Action : 14200311- Actions d'innovation sociale

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Innovation sociale - investissement	96 820,00 € TTC	50,00 %	48 410,00 €
		Montant total de la subvention	48 410,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ENTOURAGE
Adresse administrative : 29 RUE MARBEUF
75008 PARIS 8E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Jean-Marc POTDEVIN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : rafraîchir, équiper et aménager de nouveaux locaux pour accueillir les activités innovantes de l'association et ses publics bénéficiaires

Dates prévisionnelles : 20 juillet 2021 - 30 septembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Les programmes innovants "Entourage" avec son application mobile et la plateforme "LinkedOut" nécessitent aujourd'hui des locaux plus importants. Le volume d'activité d'Entourage a été en effet multiplié par 3 en 2 ans.
Un nouveau local a été trouvé, situé au 174 rue Championnet, 75018 Paris, qui nécessite d'importants travaux.

L'utilisation de la tech positive pour recréer du lien social auprès des personnes exclues caractérise l'innovation sociale du projet.
Plusieurs centaines de Franciliens en situation de précarité bénéficieront de ces différents programmes.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements	58 693,00	60,62%
Travaux et charges afférentes	38 127,00	39,38%
Total	96 820,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	38 410,00	39,67%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	48 410,00	50,00%
Subvention et aide privée (attribuée)	10 000,00	10,33%
Total	96 820,00	100,00%

Annexe 5 - Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance en investissement

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-321

DOSSIER N° EX058347 - Déménagement de la crèche parentale d'Athis-Mons (91) pour agrandir la structure et augmenter le nombre de berceaux

Dispositif : Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance en investissement (n° 00001116)
Délibération Cadre : CR2018-024 modifiée du 03/07/2018
Imputation budgétaire : 904-42-204142-142001-300
Action : 14200101- Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance en investissement	579 282,00 € HT	31,07 %	180 000,00 €
		Montant total de la subvention	180 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ATHIS-MONS
Adresse administrative : PLACE DU GENERAL DE GAULLE
91200 ATHIS MONS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Jacques GROUSSEAU, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : agrandir la structure et augmenter le nombre de berceaux

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Le projet vise à déménager la crèche parentale, gérée par l'association Tricotin et Barbotine, dans de nouveaux locaux modernes, remis à neuf par la ville d'Athis-Mons. Ces locaux seront plus adaptés aux attentes de la PMI en matière d'accueil des enfants dans les espaces de vie notamment, plus sécures pour la sécurité et le bien-être des enfants.

La subvention demandée a pour objet de réaliser le gros oeuvre.

Présence d'une pelouse, potager et verger bio : les enfants pourront ainsi cueillir, cuisiner et déguster les fruits et légumes qui poussent sur place. Dans le même esprit un bac à compost sera mis en place pour réduire les déchets. Les repas seront préparés à base de produits 100% bio en privilégiant le local.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2

mois.

Localisation géographique :

- ATHIS-MONS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux et charges afférentes	579 282,00	100,00%
Total	579 282,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	180 000,00	31,07%
Fonds propres	115 882,00	20,00%
Autres subventions publiques (préciser)	283 400,00	48,92%
Total	579 282,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-321

DOSSIER N° EX053494 - Création d'une application de mise en relation entre parents pour échanger des gardes

Dispositif : Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance en investissement (n° 00001116)
Délibération Cadre : CR2018-024 modifiée du 03/07/2018
Imputation budgétaire : 904-42-20422-142001-300
Action : 14200101- Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance en investissement	67 000,00 € TTC	50,00 %	33 500,00 €
		Montant total de la subvention	33 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PARENTEM
Adresse administrative : 30 BOULEVARD DE SEBASTOPOL
75004 PARIS 4E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur JEAN LOUINEAU, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : créer une application de mise en relation de parents pour échanger des gardes

Dates prévisionnelles : 20 juin 2020 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La bonne réalisation de l'opération nécessite la prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Certains parents disposent de crèches ou nounous en journée et ces dispositifs sont subventionnés. En dehors de cette offre (nuit ou week-end de travail, temps d'études, temps de loisirs...), les solutions sont rares et chères, s'ils n'ont pas de famille à proximité capable de les aider ; en effet le baby-sitting ou les services à la personne coûtent très cher.

Face à ce constat, Parentem souhaite développer une application de mise en relation de parents qui échangent des gardes d'enfants.
L'objectif de ce projet est d'établir un système institutionnalisé d'échange de gardes d'enfants entre parents, en garantissant l'équité des efforts de gardes et en facilitant les échanges. Comme il s'agit d'un système coopératif entre parents, les échanges de gardes seront gratuits. En outre, garder des enfants du même âge que les siens rend le service plus facile.

Un tel système aurait en outre le grand bénéfice d'aider à tisser un réseau social d'entraide qui pourra

déborder sur d'autres sujets que la garde d'enfants (sorties culturelles, ludiques, expérimentation pour les enfants d'autres modèles d'éducation, de la mixité sociale...).

Son caractère innovant repose sur le fait que cette solution de mode de garde est inédite à l'échelle d'une région.

Le développement du projet est réalisé avec l'assistance de l'incubateur de l'Essec et d'un large réseau de conseils. La subvention a pour objectif de contribuer aux frais de développement, de community management et de communication du projet.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipement et développement informatique	67 000,00	100,00%
Total	67 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	33 500,00	50,00%
Fonds propres	33 500,00	50,00%
Total	67 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
Règlement de minimis SIEG 360/2012 publié au JOUE L114/12 du 26 avril 2012 et modifié par les règlements 2018/1923 publié au JOUE L313/2 du 10 décembre 2018 et 2020/1474 publié au JOUE L337/1 du 14 octobre 2020, relatif à : Aides de minimis SIEG

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-321

DOSSIER N° EX057034 - Création d'une micro-crèche écologique permettant de faciliter l'activité professionnelle des parents

Dispositif : Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance en investissement (n° 00001116)
Délibération Cadre : CR2018-024 modifiée du 03/07/2018
Imputation budgétaire : 904-42-20422-142001-300
Action : 14200101- Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance en investissement	110 000,00 € TTC	50,00 %	55 000,00 €
		Montant total de la subvention	55 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MARBO
Adresse administrative : 7 RUE LEONARD DE VINCI
91300 MASSY
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Madame SANDRINE FOSSOUO PACHONG, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : création d'une micro-crèche écologique permettant de faciliter l'activité professionnelle des parents.

Dates prévisionnelles : 2 mars 2021 - 3 janvier 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
La SAS MARBO (Crèche PiLou) developpe une offre de garde diversifiée dans les communes de la région francilienne.

Dans cette perspective, et afin de pallier le faible nombre de lieux d'accueil dans la commune de Massy, la SAS MARBO souhaite compléter l'offre actuelle grâce à la création d'une micro-crèche écologique (couches biodégradables, repas bio, produits d'entretien naturels, potager).

Les objectifs de cette micro-crèche sont le suivants :

1/ Répondre au besoin actuel en complétant l'offre d'accueil existante (ouverture d'une structure de type micro-crèche avec une capacité de 10 berceaux)

2/ Répondre aux contraintes professionnelles des familles en mettant en place un accueil sur 11h d'amplitude : 8h00-19h00 du lundi au Vendredi.

3/ Proposer une tarification réduite pour les familles monoparentales, en particulier les femmes seules. Le but étant de faciliter l'accès à la micro-crèche pour ces familles et aussi permettre leur retour rapide à l'emploi.

Ce projet permettra à une vingtaine de parents franciliens de bénéficier d'un mode de garde adapté et socialement novateur.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- MASSY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux et charges afférentes	90 000,00	81,82%
Equipements	20 000,00	18,18%
Total	110 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	55 000,00	50,00%
Emprunt	55 000,00	50,00%
Total	110 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
Règlement de minimis SIEG 360/2012 publié au JOUE L114/12 du 26 avril 2012 et modifié par les règlements 2018/1923 publié au JOUE L313/2 du 10 décembre 2018 et 2020/1474 publié au JOUE L337/1 du 14 octobre 2020, relatif à : Aides de minimis SIEG

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-321

DOSSIER N° EX057199 - Création d'une micro-crèche éducative à Sainte-Geneviève-des-Bois

Dispositif : Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance en investissement (n° 00001116)
Délibération Cadre : CR2018-024 modifiée du 03/07/2018
Imputation budgétaire : 904-42-20422-142001-300
Action : 14200101- Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance en investissement	181 092,00 € TTC	50,00 %	90 546,00 €
		Montant total de la subvention	90 546,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GENO BABY
Adresse administrative : 18 RUE PASTEUR
91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur ENRICO FARINA, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : création d'une micro-crèche éducative à Sainte-Geneviève-des-Bois.

Dates prévisionnelles : 15 novembre 2020 - 30 septembre 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
La SAS GENO BABY s'occupe du service d'accueil de la petite enfance de type microcrèche. Elle a créée une micro-crèche à Sainte-Geneviève-des-Bois (91) en janvier 2021.

Cette micro-crèche permet la mise en oeuvre d'un projet éducatif autour de 5 axes primordiaux (l'accueil, le soin, le développement, l'éveil et le bien-être).

L'objectif est plus généralement de permettre à chaque enfant de pouvoir intégrer un autre lieu que sa maison pour découvrir la collectivité, en évitant une rupture trop brutale avec le milieu familial (accueillir l'enfant dans le groupe, l'accompagner dans sa découverte du monde et sa sociabilisation et dans l'acquisition de son autonomie, en lien avec la famille, assurer sa sécurité physique et affective et créer une relation de confiance avec la famille et l'enfant).

GENO BABY a également à coeur de participer activement à l'inclusion des enfants porteurs d'un handicap. Pour cela la structure s'engage à leur réserver 20% de sa capacité d'accueil et à mettre en

place un protocole d'accueil individualisé (PAI).

Les parents seront régulièrement conviés à s'investir dans la vie de la microcrèche, par le biais d'une participation active (sortie, atelier, participation à la décoration des locaux, diverses invitations aux festivités). Ceci afin de favoriser un lien parents/professionnels et également entre parents. Ils pourront être acteurs de la vie de la micro-crèche et de la vie de leur enfant (animations d'ateliers etc.).

1 250 Franciliens bénéficieront de ce service d'accueil.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux et charges afférentes	180 192,00	99,50%
Equipements	900,00	0,50%
Total	181 092,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	90 546,00	50,00%
Emprunt	40 000,00	22,09%
Fonds propres	50 546,00	27,91%
Total	181 092,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
Règlement de minimis SIEG 360/2012 publié au JOUE L114/12 du 26 avril 2012 et modifié par les règlements 2018/1923 publié au JOUE L313/2 du 10 décembre 2018 et 2020/1474 publié au JOUE L337/1 du 14 octobre 2020, relatif à : Aides de minimis SIEG

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-321

DOSSIER N° EX058344 - Déménagement de la crèche dans des locaux remis à neufs par la Ville d'Athis-Mons (91)

Dispositif : Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance en investissement (n° 00001116)
Délibération Cadre : CR2018-024 modifiée du 03/07/2018
Imputation budgétaire : 904-42-20422-142001-300
Action : 14200101- Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance en investissement	111 525,00 € TTC	23,07 %	25 725,00 €
		Montant total de la subvention	25 725,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TRICOTIN ET BARBOTINE
Adresse administrative : 2 RUE MARC SANGNIER
91200 ATHIS MONS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame ISABELLE THIRION, Vice-présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : déménager la crèche dans des locaux remis à neufs par la Ville d'Athis-Mons (91)

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Tricotin et Barbotine est une association qui gère une crèche parentale. La crèche déménage dans des locaux remis à neuf par la Ville d'Athis-Mons. Ces locaux seront livrés "nus", non équipés. L'association Tricotin et Barbotine doit le meubler intégralement, équiper la cuisine, acheter tout le mobilier.

Présence d'une pelouse, potager et verger bio : les enfants pourront ainsi cueillir, cuisiner et déguster les fruits et légumes qui poussent sur place. Dans le même esprit un bac à compost sera mis en place pour réduire les déchets. Les repas seront préparés à base de produits 100% bio en privilégiant le local.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- ATHIS-MONS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux et charges afférentes	34 125,00	30,60%
Equipements	77 400,00	69,40%
Total	111 525,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	25 725,00	23,07%
Fonds propres	25 000,00	22,42%
Autres subventions publiques	60 800,00	54,52%
Total	111 525,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis SIEG 360/2012 publié au JOUE L114/12 du 26 avril 2012 et modifié par les règlements 2018/1923 publié au JOUE L313/2 du 10 décembre 2018 et 2020/1474 publié au JOUE L337/1 du 14 octobre 2020, relatif à : Aides de minimis SIEG

Annexe 6 - Région Île-de-France, amie des animaux de compagnie - fonctionnement

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-321

DOSSIER N° EX055508 - Réduire la prolifération de chats libres et la misère féline de la commune de Bougival

Dispositif : Région Ile-de-France amie des animaux de compagnie (fonctionnement) (n° 00001225)
Délibération Cadre : CP2020-281 du 01/07/2020
Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
Action : 14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Région Ile-de-France amie des animaux de compagnie (fonctionnement)	5 000,00 € TTC	36,00 %	1 800,00 €
		Montant total de la subvention	1 800,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CHATS LIBRES DE BOUGIVAL
Adresse administrative : AVENUE DE LA MALMAISON
78170 LA CELLE SAINT CLOUD
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Sophie HUBERT, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : réduire la prolifération de chats libres et la misère féline de la commune de Bougival

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 1 janvier 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Caractère d'urgence du projet.

Description :
L'association oeuvre pour la stérilisation, les soins et l'installation d'abris pour les chats libres sur la commune de Bougival mais aussi de favoriser la solidarité des bougivalais avec les chats libres sur la commune.
Ce projet a pour objectif de protéger les chats libres et éviter leur multiplication.
Les moyens mis en oeuvre sont la stérilisation des chats libres avec l'aide des Bougivalais. Ce qui permet de créer une solidarité entre les habitants afin qu'ils se relaient pour nourrir les chats. Afin de favoriser le bien-être des chats l'association transforme des caisses de transports d'œuvres d'art du Château de Versailles en niches pour chats. Ces niches sont déposées dans des résidences à Bougival afin que les chats puissent s'abriter. Des résidents se sont rassemblés pour peindre ces caisses en bois et en faire de véritable éléments décoratifs de leur résidence pour le bien des chats. Cela a développé des liens de solidarité envers les animaux et les voisins entre eux dans le respect des humains et des animaux.
Ce projet permet d'impliquer les Bougivalais en les incitant à fabriquer des objets (ex : porte clés tricotés en forme de chats, bougies coulées dans des tasses à café) qui seront vendus au marché de Bougival pour financer les soins et les stérilisations des chats libres.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- BOUGIVAL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L’organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (nourriture pour chats)	2 000,00	40,00%
Frais vétérinaire : stérilisations et soins divers	3 000,00	60,00%
Total	5 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention demandée à la Région	1 800,00	36,00%
Cotisations, dons manuels ou legs	2 000,00	40,00%
Autres produits (à préciser)	1 200,00	24,00%
Total	5 000,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-321

DOSSIER N° EX055568 - Prendre en charge, accueillir et soigner les animaux en difficulté

Dispositif : Région Ile-de-France amie des animaux de compagnie (fonctionnement) (n° 00001225)
Délibération Cadre : CP2020-281 du 01/07/2020
Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
Action : 14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Région Ile-de-France amie des animaux de compagnie (fonctionnement)	86 010,00 € TTC	2,09 %	1 800,00 €
		Montant total de la subvention	1 800,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION DE PROTECTION ANIMALE CANAVEROISE
Adresse administrative : 89 RUE DE BRY
94430 CHENNEVIERES SUR MARNE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Jacqueline BONNARDEL, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : prendre en charge, accueillir et soigner les animaux en difficulté

Dates prévisionnelles : 1 mars 2021 - 28 février 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
L'APAC gère la prise en charge de nombreux animaux (chiens, chats, rongeurs). Ce projet a pour but de prendre en charge, d'accueillir et de soigner les animaux en difficulté. Mais aussi de conseiller et de soutenir les propriétaires d'animaux qui rencontrent des difficultés. Enfin la sensibilisation de la population à la cause animale est un autre objectif du projet.
Les moyens mis en oeuvre sont l'utilisation des bénévoles référents qui oeuvrent au nourrissage des chats et à l'hygiène de leur lieu de vie.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- CHENNEVIERES-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération/ Charge de personnel	45 000,00	52,32%
Achats	19 000,00	22,09%
Divers Services extérieurs	20 800,00	24,18%
Entretien et réparations	170,00	0,20%
Frais postaux et frais de télécommunications	640,00	0,74%
Assurance	400,00	0,47%
Total	86 010,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	1 800,00	2,09%
Subvention et aides publiques	4 410,00	5,13%
Subventions d'exploitation	28 000,00	32,55%
Produits financiers	1 100,00	1,28%
Cotisations, dons manuels ou legs	12 500,00	14,53%
Autres produits	38 200,00	44,41%
Total	86 010,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-321

DOSSIER N° EX055569 - Dispositif Chasuffit de coordination, de gestion solidaire, responsable et durable des chats errants

Dispositif : Région Ile-de-France amie des animaux de compagnie (fonctionnement) (n° 00001225)
Délibération Cadre : CP2020-281 du 01/07/2020
Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
Action : 14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Région Ile-de-France amie des animaux de compagnie (fonctionnement)	10 500,00 € TTC	8,57 %	900,00 €
		Montant total de la subvention	900,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VER LUISANT
Adresse administrative : 5 RUE LOUIS MASSOTTE
78530 BUC
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame ANNE GUERBER, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : dispositif Chasuffit de coordination, de gestion solidaire, responsable et durable des chats errants

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juillet 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépense

Description :
L'action du Ver Luisant est centrée sur la stérilisation des chats libres de la commune de Buc (78) mais aussi sur la protection de la nature, des animaux et de créer du lien entre les habitants. La mise en place du projet Chasuffit permet à chaque quartier de Buc d'identifier les chats libres, de les faire stériliser et parfois de les recueillir ou même de les adopter. Chasuffit apporte aux habitants le matériel, l'aide et les financements nécessaires. Les objectifs sont :
- prévenir la prolifération féline
- appliquer la réglementation en place (art 211 du code de l'agriculture) sur l'errance féline, les mairies n'ont plus le droit d'euthanasier et la stérilisation est recommandée
- stériliser le maximum de chats errants pour leur garantir une fin de vie digne
- faire adopter tous les chats qui peuvent l'être : chatons (à partir de trois mois), jeunes chats particulièrement doux
- fédérer un réseau d'habitants intéressés par la nature et les animaux et proposer des actions de sensibilisation écologique

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- BUC

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	10 500,00	100,00%
Total	10 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	900,00	8,57%
Subventions et aides privées	1 500,00	14,29%
Subventions et aides publiques	1 500,00	14,29%
Cotisations, dons manuels ou legs	3 000,00	28,57%
Autres produits	3 600,00	34,29%
Total	10 500,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-321

DOSSIER N° EX058343 - Acquérir, élever, éduquer, remettre et suivre gratuitement des chiens-guides

Dispositif : Région Ile-de-France amie des animaux de compagnie (fonctionnement) (n° 00001225)
Délibération Cadre : CP2020-281 du 01/07/2020
Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
Action : 14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Région Ile-de-France amie des animaux de compagnie (fonctionnement)	430 650,00 € TTC	4,18 %	18 000,00 €
		Montant total de la subvention	18 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	CENTRE INDEPENDANT D'EDUCATION DE CHIENS-GUIDES DU COEUR
Adresse administrative	:	5 RESIDENCE BERRY 77120 COULOMMIERS
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Madame ANNE-MARIE SANDRINI, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : acquérir, élever, éduquer, remettre et suivre gratuitement des chiens-guides aux personnes déficientes visuelles

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses

Description :
Les actions de l'association sont l'élevage, l'éducation et la remise gratuite de chiens-guides d'aveugles aux personnes déficientes visuelles qui en font la demande partout en France. Elle est implantée en île-de-France depuis 27 ans.
Avant d'être confiés à une personne déficiente visuelle, les chiens sont éduqués pendant environ 20 mois, d'abord par des familles d'accueil (basées sur toute l'Ile-de-France) qui dès l'âge de 2 mois du chiot ont pour mission de l'accompagner et de le familiariser à la vie urbaine. Les familles bénévoles sont suivies et accompagnées par des éducateurs durant toute leur mission. Les chiens sont tous éduqués par le biais de méthodes positives, douces et sans contraintes, au plus près des dernières recherches scientifiques et comportementales. Le projet a également pour objectif de sensibiliser et d'informer le public sur le rôle du chien-guide et de la déficience visuelle en général.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- COULOMMIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération/ Charge de personnel	220 000,00	51,09%
Charges de sécurité sociale et prévoyance	85 500,00	19,85%
Achats (études et prestations, matériel et fournitures, alimentation et équipements chien, fournitures administratives, petit équipment)	29 650,00	6,88%
Divers services extérieurs (déplacements, leasing véhicules, indemnités repas)	70 600,00	16,39%
Charge locatives et de copropriété	8 100,00	1,88%
Entretien et réparation	5 600,00	1,30%
Frais postaux et télécomunication	5 100,00	1,18%
Assurance	2 800,00	0,65%
Impôts et taxes liés au projet	3 300,00	0,77%
Total	430 650,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention demandée à la Région	18 000,00	4,18%
Subventions et aides privées (Caisse régionale d'assurance maladie d'IDF, Inter Associations, Mécénat)	323 150,00	75,04%
Subventions et aides publiques (Conseil général de Seine-et-Marne)	18 000,00	4,18%
Produits divers de gestion courante et dons	21 000,00	4,88%
Financement participatif/Crowdfunding	4 000,00	0,93%
Fonds propres	35 000,00	8,13%
Cotisations, dons manuels ou legs	11 500,00	2,67%
Total	430 650,00	100,00%

Annexe 7 - Avenant à la convention avec la Société Civile Immobilière DALA ET CO

Avenant n°1 à la convention n°EX048738

Entre les soussignés :

La Région Île-de-France dont le siège est situé au 2, rue Simone Veil, 93400 Saint-Ouen,
représentée par saprésidente, Madame Valérie PÉCRESSE,
En vertu de la délibération n° CP 2021-321 du 22 septembre 2021, ci-après dénommée « la Région »,

et

Le bénéficiaire dénommé : Société civile immobilière Dala et Codont le statut juridique est : Société Civile Immobilière
N° SIRET : 849412028Code APE : 68.20A
dont le siège social est situé au : 28 rue du Docteur Vaillant 78210 Saint Cyr l'Ecole
ayant pour représentant Madame Lydie Duchon, Gérante
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

PREAMBULE

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif « Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance en investissement » adopté par délibération de l'Assemblée délibéranteCR 2018-024 du 3 juillet 2018 modifié.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 et prorogé par délibérations n°CR 01-16 du 22 janvier 2016 et n°CR 2021-55 du 21 juillet 2021, et des conditions suivantes.

APRES AVOIR RAPPELE

Par délibération n° CP 2020-281 du 1er juillet 2020, la Région a attribué à l'association « Société civile immobilièreDala et Co » une subvention d'un montant maximum de 80 000€ représentant 19,72% de la dépense subventionnable pour le projet de Création d'une micro-crèche à caractère social de 10 berceaux à Trappes (78) dont le descriptif complet figure dans l'annexe dénommée « fiche projet » du présent avenant à la convention.

Le présent avenant a pour objet de permettre au bénéficiaire d'obtenir la prise en charge des dépenses éligibles à partir du 1er novembre 2019.

Cet avenant a également pour objet d'ajouter un article additionnel à la convention sur les obligations en matière d'éthique.

ARTICLE 1

L'article 3.4 de la convention est modifié.

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter du 1er novembre 2019 et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 2

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

ARTICLE 3

Le présent avenant entre en vigueur à compter de sa signature par les deux parties.

ARTICLE 4

Lespièces contractuelles comprennent la convention initiale, le présent avenant et la fiche projet rectificative ci-annexée.

ARTICLE 5

Le bénéficiaire s'engage à respecter tout droit applicable ayant pour objet la prévention et la répression des atteintes à la probité : corruption, trafic d'influence, prise illégale d'intérêts, concussion ; favoritisme et détournement de fond public et, le cas échéant, mettre en place et maintenir ses propres politiques et procédures relatives à l'éthique et à la lutte contre la corruption et autres atteintes à la probité conformément aux bonnes pratiques en la matière.
La Région est amenée à collecter des données publiques relatives à la probité du demandeur dans le cadre de son dispositif d'évaluation des tiers. En fonction de l'analyse de ces données et/ou de manquement constaté et motivé en matière d'atteinte à la probité, la Région se réserve la possibilité de ne pas attribuer la subvention demandée, de suspendre son versement ou de demander son remboursement.
Toute autre source d'information type voie de presse pourra également être prise en compte par la Région.

Fait à Saint-Ouen en 2 exemplaires originaux

Le

La Présidente du conseil régional d'Île-de-France

Pour la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France
Le Directeur Général Adjoint
Pôle des politiques sportives, de santé, de solidarité et de modernisation
Cédric ARCOS

Le

Le bénéficiaire
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DALA & CO
Madame LYDIE DUCHON, Gérante

DOSSIER N° EX048738 - Création d'une micro-crèche à caractère social de 10 berceaux à Trappes (78)

Dispositif : Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance en investissement (n° 00001116)
Délibération Cadre : CR2018-024 modifiée du 03/07/2018
Imputation budgétaire : 904-42-20422-142001-300
Action : 14200101- Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance en investissement	405 720,00 € TTC	19,72 %	80 000,00 €
		Montant total de la subvention	80 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DALA ET CO
Adresse administrative : 28 RUE DU DOCTEUR VAILLANT
78210 SAINT CYR L ECOLE
Statut Juridique : Société Civile Immobilière
Représentant : Madame LYDIE DUCHON, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : création d'une micro-crèche à caractère social de 10 berceaux à Trappes (78).

Dates prévisionnelles : 1 novembre 2019 - 31 décembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses

Description :
Le projet consiste à créer une micro-crèche dans le quartier de la politique de la ville Jaurès-Gare Macé.
Cette micro-crèche permettra d'accueillir tous les enfants qu'ils soient porteurs de handicap ou pas, qu'ils soient issus d'une famille percevant les minimas sociaux ou que les parents soient inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle.
Ce local dispose d'un espace extérieur qui permet de proposer des jeux extérieurs et une activité de jardinage.
La subvention a pour objectif de participer au financement de l'achat du local et à son aménagement.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :
- TRAPPES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition foncière et charges afférentes	240 120,00	59,18%
Travaux et charges afférentes	165 600,00	40,82%
Total	405 720,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	80 000,00	19,72%
Emprunt	266 720,00	65,74%
Fonds propres	59 000,00	14,54%
Total	405 720,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis SIEG 360/2012 publié au JOUE L114/12 du 26 avril 2012 et modifié par les règlements 2018/1923 publié au JOUE L313/2 du 10 décembre 2018 et 2020/1474 publié au JOUE L337/1 du 14 octobre 2020, relatif à : Aides de minimis SIEG

Localisation géographique :

- TRAPPES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019 L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition foncière et charges afférentes	240 120,00	59,18%
Travaux et charges afférentes	165 600,00	40,82%
Total	405 720,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	80 000,00	19,72%
Emprunt	266 720,00	65,74%
Fonds propres	59 000,00	14,54%
Total	405 720,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis SIEG 360/2012 publié au JOUE L114/12 du 26 avril 2012 et modifié par lesrèglements 2018/1923 publié au JOUE L313/2 du 10 décembre 2018 et 2020/1474 publié au JOUEL337/1 du 14 octobre 2020, relatif à : Aides de minimis SIEG